

Résolution présentée par la délégation des Emirats Arabes Unis

Thème Droits Politiques et Sociaux

Concerne La suppression partielle de la liberté d'expression

L'Assemblée Générale,

Constatant la paix et la prospérité de l'économie émirienne, la modernité, exprimée à travers nos grattes-ciels futuristes et les infrastructures à la pointe de la technologie, symbole de nos valeurs à travers un développement moderne et exemplaire,

Rappelant l'article 30 de la constitution des Emirats : "La liberté d'opinion et parole et par l'écrit, et l'ensemble des moyens d'expressions, sont garantis, dans le cadre de la loi." Cet article affirme la reconnaissance de l'importance de la liberté d'expression pour une nation mais précise sa hiérarchie face à la loi,

Remarquant que certains profitent et abusent de leur liberté d'expression jusqu'au point d'élaborer des déstabilisations du système en place et même des guerres civiles, utilisant la force pour s'approprier le pouvoir et détruire la paix du le pays,

Affirmant que l'image d'une nation est gravement souillée par des individus qui osent abuser de leur droits et que ces violations de la loi représentent une menace à l'échelle internationale qui doit être sévèrement sanctionnée pour éviter tout potentiel conflit politique,

Consciente de l'importance d'éviter au maximum un renversement politique et la radicalisation et l'extrémisme politique afin de conserver une économie dynamique et un tourisme développé pour assurer la sécurité de chaque citoyen,

Déclare que tous les pays doivent durcir leurs législations en matière de liberté d'expression et la limiter si une menace pour le système politique en place venait à être découverte afin de conserver la cohésion et la stabilité du régime en place et, en lien avec l'ONU, garantir une paix nationale durable et constante.

Le texte français fait foi